

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédric.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	<i>Droits de place - Tarifs 2019 : Foires et Marchés, Commerces ambulants, Terrasses de cafés et de restaurants et Cirques.</i>
----------------	--

N° 2018 / 10 / 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Centre-Ville-Commerce – Artisanat – Professions libérales du 11 Octobre 2018,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe comme suit les tarifs des droits de place, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2019:

NOM DU TARIF	Tarifs 2019
Droits de place	
<i>Foire St-Laurent - commerçants inscrits (le m. linéaire)</i>	3,00 €
<i>Foire St-Laurent - commerçants non-inscrits (le m. linéaire)</i>	5,00 €
<i>Foires mensuelles et marchés pour les passagers (le m. linéaire)</i>	0,70 €
<i>Foires mensuelles et marchés pour les abonnés (le m. linéaire)</i>	0,40 €
<i>Forfait commerçant ambulancier hors marché (par véhicule et par jour) - 5 heures</i>	6,00 €
<i>Tarif annuel terrasses de café et de restaurant (le m²)</i>	14,00 €
<i>Jour de présence de cirque (maximum de 5 jours)</i>	30,00 €

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Octobre 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20181025-CM-2018-10-12-
DE
Date de télétransmission : 31/10/2018
Date de réception préfecture : 31/10/2018

Séance du Conseil municipal du 25 Octobre 2018
Délibération n° 2018 / 10 / 12